

**Question écrite du 17 octobre 2018 de M. Eric Bertinat: «Impact de la mise en service du CEVA et du Léman Express sur la sécurité publique: quelle est la stratégie du Conseil administratif?»**

Le futur Léman Express sera mis en service à la fin des travaux du tronçon CEVA, en décembre 2019. Le Léman Express va relier 45 gares suisses et françaises dans un rayon de 60 km autour de Genève et accueillera chaque jour 50 000 voyageurs sur les 240 trains. Les trains du futur RER circuleront de Coppet à Annemasse, à Evian-les-Bains, à Saint-Gervais ou à Annecy notamment. De plus la ligne entre Genève-Cornavin et Bellegarde sera intégrée au Léman Express. D'après ses promoteurs, la clientèle profitera «de la suppression de l'effet frontière». Profiteront également de la suppression de l'effet frontière les délinquants et autres criminels, qui bénéficieront d'un accès privilégié au cœur de notre ville sans trop avoir à craindre des gardes-frontière en sous-effectif et passablement occupés à contrôler les passagers des vols extra-Schengen.

Personne n'ignore que depuis novembre 2012 le département français de la Haute-Savoie comporte plusieurs communes faisant partie des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Il s'agit de: Annemasse (Le Perrier), Annemasse, Ambilly et Gaillard (rue de Genève), Gaillard (Porte-de-France). Ces territoires, souffrant d'une insécurité chronique, ont retenu l'attention du gouvernement français. Pour certains analystes, les ZSP sont la conséquence de l'échec de la «politique de la ville» et le fruit d'une «ghettoïsation rampante». Un procureur a même reconnu une hausse de la criminalité, malgré le dispositif en place. La police française, quant à elle, estime que les ZSP n'ont fait que de déplacer la délinquance dans les rues et les quartiers limitrophes. Enfin, le propre président de la région Auvergne-Rhône-Alpes a rappelé que sa région était la deuxième de son pays en termes de signalements pour radicalisation islamiste.

Aujourd'hui, la Ville de Genève subit déjà le déferlement de criminalité en provenance des banlieues sensibles françaises. Genève est d'ailleurs surnommée «le supermarché» par les gangs de voleurs lyonnais. Cet été, les ignobles agressions dont ont notamment été victimes des femmes à la sortie d'une discothèque au cœur de la Vieille-Ville ont profondément heurté les Genevois. Leurs agresseurs étaient originaires de France voisine.

La sécurité à l'intérieur des trains et du domaine ferroviaire fédéral relève principalement de la compétence de la police fédérale des transports, mais la prochaine mise en service du Léman Express soulève la question des risques quant à la sécurité des personnes physiques et morales sur le territoire de la Ville de Genève suite à l'accès facilité au cœur de notre cité qu'offrira le Léman Express. A titre d'exemple, le RER parisien draine depuis les banlieues chaudes vers le centre des délinquants attirés par le flot de touristes qui flânent sur les Champs-Élysées ou sur les autres belles avenues.

Cette question écrite complète l'interpellation écrite IE-29 déposée le 10 décembre 2016, il y a presque deux ans, traitant de la mise en service du CEVA. Dans sa réponse, le Conseil administratif avait précisé que la police municipale ne patrouillerait pas dans les trains, ni à l'intérieur des gares. Les actions éventuelles de la police municipale restaient à définir.

Ma question est la suivante: le Conseil administratif a-t-il procédé, dans le cadre de la future mise en service du Léman Express, à une évaluation des risques sécuritaires pour notre commune? Quel est le dispositif sécuritaire prévu?